

Mardi 12 décembre 2023

## ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS GÉNÉRALISE L'ACCÈS DES POLICES MUNICIPALES AUX TRANSPORTS EN COMMUN FRANCILIENS

La lutte contre l'insécurité dans les transports est l'une des priorités d'Île-de-France Mobilités. Afin de mailler davantage le territoire francilien, son Conseil d'administration a décidé d'autoriser l'accès des policiers municipaux et intercommunaux, en uniforme et exclusivement lors de leurs missions, au réseau de transport francilien. Cet accès s'inscrit dans le cadre de convention de partenariat entre les collectivités, les opérateurs de transport et Île-de-France Mobilités.

Cette autorisation permettra aux polices municipales de mener des patrouilles et d'intervenir dans les transports en commun, sur leur périmètre de compétence, comme la loi « Savary » les y a autorisés.

La loi « Savary » du 22 mars 2016 a fait des policiers municipaux des acteurs à part entière de la sécurité dans les transports en commun. Ils sont désormais en mesure d'intervenir et de constater les infractions relatives à la police des transports, comme les incivilités ou l'outrage envers un agent verbalisateur, mais aussi l'outrage sexiste et sexuel.

*« L'accès des transports en commun pour les polices municipales et intercommunales de chaque ville ou intercommunalité est une bonne nouvelle pour rendre nos transports encore plus sûrs. Il s'inscrit dans la lignée des investissements massifs menés par Île-de-France Mobilités pour lutter contre l'insécurité dans les transports, et permettra d'accroître la capacité d'intervention des forces de l'ordre face à la menace terroriste. ».*

*Valérie Péresse*

### Une coopération accrue avec les forces de l'ordre et les services de sûreté des opérateurs de transport

Cette autorisation d'accès au réseau de transports francilien permettra de favoriser et d'inciter d'une part, la présence de patrouilles de policiers municipaux en uniforme durant leur temps de mission, et d'autre part, les opérations conjointes avec les agents des opérateurs de transport.

La présence de forces de sécurité, dont celle de policiers municipaux, dans les véhicules et emprises de transport est de nature à y renforcer la sûreté, et lutter contre l'insécurité.

Cette coopération renforcée avec les polices municipales et intercommunales franciliennes s'établira sur la base de convention de partenariat conclues entre les collectivités volontaires, les opérateurs de transports et Île-de-France Mobilités.

Ces partenariats renforceront le continuum de sécurité dans les transports, et permettront notamment d'intensifier la lutte contre les atteintes sexistes et sexuelles, ou encore de structurer un peu plus la lutte contre les rixes et les phénomènes de bandes, grâce notamment à une présence accrue et coordonnée sur les emprises de transports.

-  
Alors que la posture du plan Vigipirate a été réhaussée en octobre au niveau « urgence attentat », toutes les actions doivent être menées afin de réaffirmer et renforcer la coopération entre tous les acteurs de la sûreté dans les transports en commun.

### Les moyens mis en place pour renforcer la sécurité

Ayant fait de la sécurité l'une de ses priorités majeures, Île-de-France Mobilités, avec ses opérateurs, lutte tous les jours contre l'insécurité dans les transports.

Parmi les mesures concrètes déjà mises en œuvre afin de protéger les voyageurs :

- **Le renforcement de la vidéoprotection** avec l'ajout d'ici le printemps 2024 de près de **421 caméras dans 21 gares franciliennes**, en plus des 80 000 caméras déjà actives sur le réseau d'Île-de-France Mobilités.
- Île-de-France Mobilités et les opérateurs consacrent des moyens humains conséquents pour lutter contre les violences dans les transports : **aujourd'hui ce sont plus de 3 000 agents déployés sur l'ensemble du réseau et financés par Île-de-France Mobilités. D'ici 2027, ils seront plus de 4 000, grâce au recrutement de 1 000 nouveaux effectifs.**
- **La mise en place de la descente à la demande dans les bus après 22h, partout en Île-de-France.** Cette généralisation voulue par Île-de-France Mobilités a pour objectif de renforcer le sentiment de sécurité dans les transports en rapprochant le voyageur au plus près de sa destination.
- **Un numéro de téléphone d'alerte unique** sur l'ensemble des réseaux exploités par la RATP et la SNCF, le 31.17 qui permet entre autres de signaler les faits de harcèlement (31.17.7 par SMS et disponibles sur les applications Île-de-France Mobilités et Alerte 3117).

---

#### Contact presse :

Amélie Lange : [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr) – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Alexandre Bergalasse : [alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr](mailto:alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr) – [01 82 53 81 20](tel:0182538120) – [06 99 67 07 26](tel:0699670726)

[www.iledefrance-mobilites.fr/presse](http://www.iledefrance-mobilites.fr/presse)

